

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 82 08139

⑤④ Coussin additionnel pour passager enfant d'un véhicule.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). B 60 N 1/12; A 47 D 1/10.

②② Date de dépôt..... 11 mai 1982.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : .

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 18-11-1983.

⑦① Déposant : REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT. — FR.

⑦② Invention de : Alain Giraud, Claude Tarrière et Françoise Cassan.

⑦③ Titulaire :

⑦④ Mandataire : Michel Tixier, Régie Nationale des Usines Renault,
92109 Boulogne-Billancourt Cedex.

Coussin additionnel pour passager enfant d'un véhicule.

L'invention concerne un coussin additionnel pour passager enfant d'un véhicule, destiné à être disposé sur l'assise d'un siège de véhicule, de manière à surélever l'enfant, ce coussin comportant une surface d'assise et des encoches latérales, ménagées de part et d'autre de ladite surface d'assise, destinées à recevoir une sangle de ceinture de sécurité devant retenir les cuisses de l'enfant, ces encoches étant agencées pour empêcher le glissement vers le haut de la sangle dite de bassin et éviter ainsi tout risque de lésion abdominale.

L'invention concerne plus particulièrement un tel coussin dans lequel les encoches de passage de la sangle débouchent à l'extérieur du coussin.

De tels coussins permettent la retention des enfants avec les ceintures de sécurité conventionnelles du type à sangle de bassin et baudrier.

Le problème non résolu par les coussins connus, réside dans le fait que le dispositif de verrouillage de la ceinture, qui utilise généralement un boîtier relié à un élément du véhicule, muni d'un bouton de déverrouillage d'un pêne fixé à la sangle, n'est pas mis hors de portée de la main de l'enfant. Ceci est dû au fait que l'enfant peut s'incliner latéralement de part et d'autre d'une position assise correcte et manipuler le bouton de déverrouillage. Lorsque le flanc latéral du coussin se prolonge vers le haut, et vers l'avant sous forme d'un accoudoir, il est connu de réaliser une encoche qui s'étend vers l'arrière et est adaptée pour recevoir la partie nécessaire de la sangle ventrale et du baudrier.

Toutefois, pour empêcher la sangle de se dégager accidentellement de l'encoche, il est nécessaire de conférer à l'encoche une forme spéciale.

Le but de l'invention est de supprimer ou d'atténuer ces difficultés en réalisant un coussin qui puisse être placé sur le siège

d'un véhicule et qui supporte latéralement l'enfant. La profondeur du coussin peut-être également étudiée de manière que l'enfant soit mieux supporté et retenu par la ceinture de sécurité, notamment lorsqu'il est soumis à une accélération consécutive à un ralentissement brutal du véhicule.

A cet effet, l'invention a pour objet un coussin du type prédéfini, caractérisé par le fait que les encoches de la région adjacente à chacun des côtés de la surface d'assise du coussin sont conformées en deux fentes de passage de la sangle, de profil complémentaire à celle-ci, qui débouchent respectivement de part et d'autre de l'assise au contact de la surface d'assise, et à proximité des surplombs latéraux de ladite surface.

15

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre en référence aux dessins annexés.

20 - la figure 1 est une vue en perspective d'une première forme de réalisation du coussin suivant l'invention, monté sur un siège de véhicule.

25 - la figure 2 est une vue en coupe longitudinale suivant la ligne II-II de la figure 1

- la figure 3 est une vue en perspective d'une armature métallique destinée à être utilisée dans la forme de construction du coussin représenté à la figure 1.

30

- la figure 4 est une vue en perspective du coussin avec sa rehausse.

- les figures 5 et 6 sont des vues en coupe partielle du coussin avec sa housse d'habillage.

35

- les figures 7 et 8 sont des vues en perspective de deux autres formes de réalisation du coussin monté sur un siège de véhicule.

Dans la forme préférentielle de réalisation représentée à la figure 1, la surface supérieure d'assise 2 du coussin 10 est profilée de manière à conférer à l'enfant une surface d'assise 2 confortable.

5 Deux surplombs latéraux 3 s'étendent vers le haut et sont prévus sur chacun des deux côtés opposés latéraux du coussin 10. Les surplombs 3 s'étendant du bord postérieur 5 du coussin 10 jusqu'à proximité du bord antérieur 6 du coussin.

10 Il y a lieu de noter que le coussin 10 ne possède aucun dossier et que le passager est directement adossé au dossier du siège 1 du véhicule.

15 Des encoches latérales 11 situées de part et d'autre de la surface 2 sont formées dans les surplombs 3, et débouchent sur le dessus de ceux-ci. Les encoches 11 reçoivent la sangle de bassin 12 d'une ceinture de sécurité 13.

20 Les encoches latérales 11 débouchent horizontalement au contact du coussin de part et d'autre de l'assise 2 et sont conformées en deux fentes de passage de la sangle, de profil complémentaire à celle-ci dans le but de permettre à cette sangle de reposer sensiblement à plat sur les cuisses de l'enfant. A cet effet, les fentes de passage de la sangle aboutissent en s'élargissant sensiblement dans le plan
25 de l'assise à proximité des surplombs 3, qui constituent des appui-bras de l'enfant tandis que leurs flancs internes 31 limitent les déplacements transversaux du bassin de celui-ci.

30 Ainsi que cela est montré à la figure 1 ou 2, les guides de la sangle 12 sont symétriques par rapport au plan médian longitudinal du coussin. Ces guides ainsi que les surplombs 3 sont rendus rigides au moyen d'une boucle 14 d'un fil métallique qui est noyé dans la matière plastique constitutive du coussin. La portion de la boucle 14 qui est noyée dans les surplombs 3 possède une forme telle, que celui-ci
35 est fermement relié à la structure de l'assise 2.

Le coussin peut également recevoir un élément correcteur de niveau représenté à la figure 4. L'élément correcteur de niveau 15

repose sur la face supérieure de l'assise 2, et porte des surplombs latéraux 16 dont le sommet affleure celui des surplombs 3 du coussin 10.

5

Selon l'exemple de réalisation illustré, l'élément correcteur 15 est encastré entre les surplombs 3 dans le but de réduire la largeur totale de la surface d'assise du coussin équipé de l'élément correcteur. La combinaison du coussin 10 et de l'élément correcteur 15 peut ainsi être utilisé par des enfants beaucoup plus jeunes (par exemple de 6 à 24 mois), tandis que le coussin 10 assure le maintien correct d'un enfant plus âgé.

15

Dans le but d'éviter les déplacements longitudinaux de l'élément correcteur 15 par rapport au coussin 10, la face supérieure de la surface d'assise du coussin porte des zones d'assemblage 17 ajustables aux zones complémentaires 18 prévues à la base inférieure de l'élément correcteur.

20

Dans le but de conférer au coussin 10, et à la combinaison constituée par ce coussin et par l'élément correcteur, un aspect de sellerie conventionnel, ceux-ci peuvent être revêtus d'une housse 20 portant des moyens d'attache 21 constitués, à titre d'exemple, par des boutons de pression plus visiblement représentés aux figures 5 et 25 6, dont l'agencement permet le revêtement du coussin 10 (figure 5) ou de la combinaison précitée (figure 6).

30

Le concept de base de l'invention peut-être mis en oeuvre sous la forme de variante de réalisation représentées aux figures 7, 8. Dans ces variantes, les éléments correspondants de ceux de la figure 1 sont désignés par les mêmes numéros de référence augmentés respectivement du nombre 100 (Figure 7) ou 200 (figure 8).

35

Dans la construction du coussin représenté à la figure 7, la surface supérieure de l'assise 102 se prolonge vers l'avant par une rehausse des cuisses tandis que les fentes de passage 111 de la sangle 112 s'étendent longitudinalement dans le sens d'orientation des surplombs 103, et devant lesdits surplombs.

Dans la construction du coussin représenté à la figure 8, la surface supérieure de l'assise 202 porte les fentes de passage 211 qui s'étendent longitudinalement.

5

Selon les variantes de réalisation représentées aux figures 7, 8, les fentes de passage de la sangle sont sensiblement verticales et la surface d'assise 102 ou 202 du coussin est montée à flexion autour d'un axe transversal YY' situé sensiblement au niveau de la base antérieure des surplombs 103, 203. Un tel mode de réalisation améliore le confort du coussin en réduisant la pression de contact de celui-ci au niveau des cuisses de l'enfant.

10

Dans le but de mieux dissimuler le bouton de déverrouillage de la ceinture, l'un au moins des flancs latéraux du coussin comporte à sa base un évidement (120, 220).

15

L'invention propose donc un coussin pour enfant, muni de moyens de retenue de la ceinture de sécurité peu coûteux et efficace. Ce coussin peut-être associé à une ceinture de sécurité munie d'une boucle de déverrouillage où d'un pêne, et il évite de façon efficace le contact de la sangle avec l'abdomen de l'enfant lorsque la sangle de poitrine est soumise à un effort de tension, que l'on rencontre lors d'une décélération brutale du véhicule ou au cours d'une collision.

20

25

30

35

REVENDEICATIONS

1. Coussin additionnel pour passager enfant d'un véhicule, destiné à être disposé sur l'assise d'un siège et comportant une surface d'assise (2) et des encoches latérales (11), ménagées de part et d'autre de ladite surface d'assise, destinées à recevoir une sangle de ceinture de sécurité (12) et débouchant à l'extérieur du coussin, caractérisé par le fait que les encoches (11) sont conformées en deux fentes de passage de la sangle (12), de profils complémentaires à celle-ci qui débouchent respectivement de part et d'autre de l'assise (2) au contact de la surface d'assise, et à proximité de surplombs latéraux (3) de ladite surface.
2. Coussin selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les fentes (111, 211) de passage de la sangle (112, 212) s'étendent longitudinalement dans le sens d'orientation des surplombs latéraux (103, 203).
3. Coussin selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les fentes de passage de la sangle sont sensiblement verticales.
4. Coussin selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les fentes de passage (11) de la sangle (12) sont en partie horizontales à la base des surplombs latéraux (3), et débouchent sur le dessus desdits surplombs (3).
5. Coussin selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la surface d'assise (102, 202) du coussin est montée à flexion autour d'un axe transversal (YY') situé sensiblement au niveau de la base antérieure des surplombs.
6. Coussin selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que la face supérieure de l'assise constitue la base d'un élément correcteur de hauteur.

7. Coussin selon la revendication 6, caractérisé par le fait que l'élément correcteur(15) de la hauteur du coussin porte latéralement des surplombs (16) dont le sommet affleure celui des surplombs (3) dudit coussin.

8. Coussin selon la revendication 6 ou 7, caractérisé par le fait que la face supérieure de la surface d'assise porte des zones d'assemblage ajustables aux zones complémentaires prévues à la base inférieure de l'élément correcteur de la hauteur de la surface d'assise.

9. Coussin selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, caractérisé par le fait que l'un au moins des flancs latéraux du coussin comporte à sa base un évidement destiné à loger le dispositif de verrouillage de la ceinture.

20

25

30

35

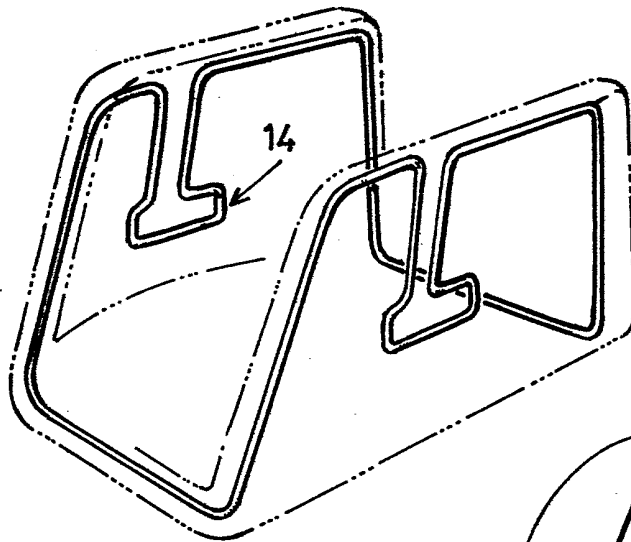
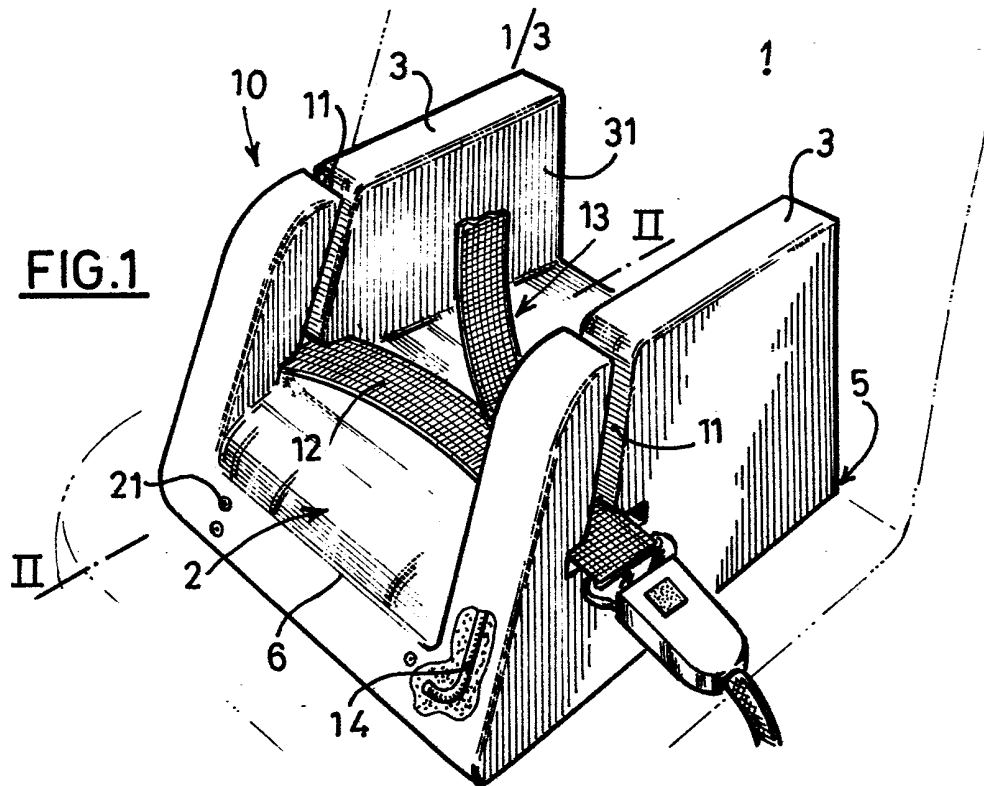
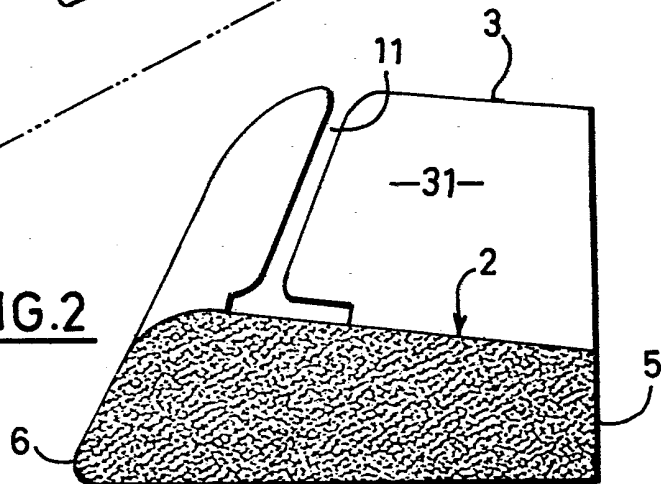


FIG.2



2/3

FIG. 4

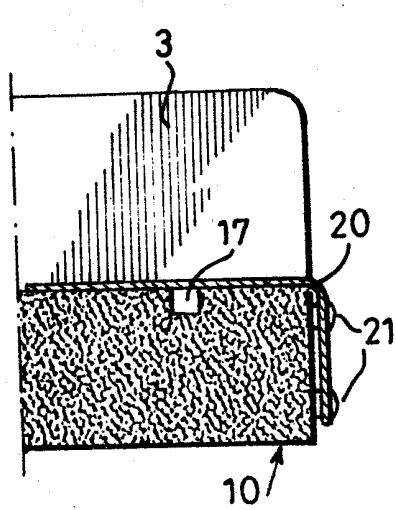
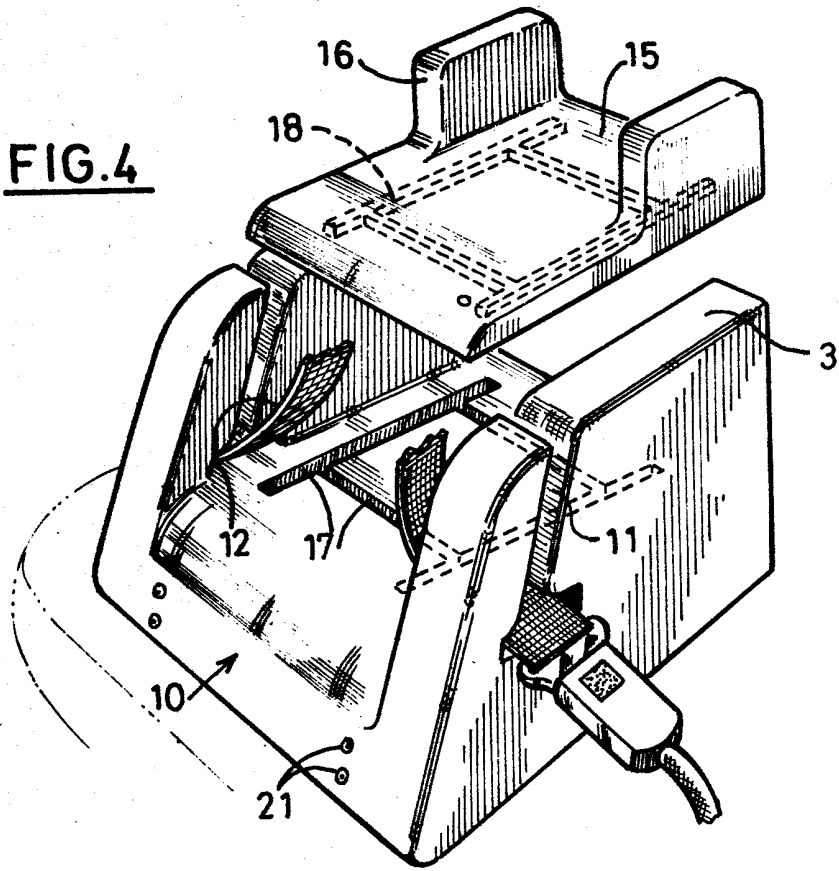


FIG. 5

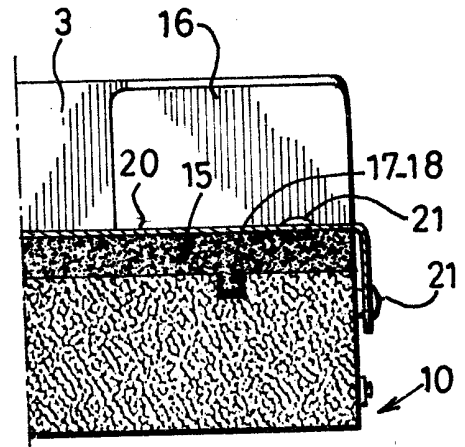


FIG. 6

